



Possibilité de se remariage après divorce

Par **relem**, le **19/03/2011** à **20:01**

Bonjour, un jugement de divorce a été prononcé en septembre 2009 mon ex épouse a fait appel sur la prestation compensatoire et a été débouté en novembre 2010. Le jugement est en cours de signification (le délai d'appel n'a pas encore commencé) Pour moi j'étais divorcé, j'ai donc panifié mon mariage. Hors je découvre que je ne peux pas tant que le délai d'appel n'est pas échu et que le jugement définitif n'a pas été publié par le tribunal. Or, tout est près pour le mariage, invitation, soirée etc... Y a-t-il un moyen juridique que je puisse me marier (mon ex épouse a refusé de faire un "acquiescement", histoire de me casser les pieds....) merci.

Par **mimi493**, le **19/03/2011** à **20:32**

[citation]Or, tout est près pour le mariage, invitation, soirée etc..[/citation] Vous avez invité les gens, tout préparé sans avoir publié les bans ?